



L y c é e D a r i u s M i l h a u d

NOTE DE SERVICE relative à l'exercice de mise à l'abri du 17 mai 2017 de 8h 15 à 8h 45

Références : PPMS
Circulaire rectorale.

1. Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Une obligation réglementaire

L'EPLÉ doit prévenir ses personnels et ses usagers des dangers associés aux risques majeurs recensés par la Mairie, la Préfecture et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Ces risques majeurs tant naturels qu'industriels ou sociétaux sont décrits dans un registre qualifié de PPMS. Afin de prévenir chacun d'entre eux, un exercice annuel teste un protocole adapté à une situation simulée choisie par le Chef d'établissement. Les critiques de l'exercice sont le support du retour d'expérience indispensable à la rédaction finale du document officiel.

- Commune de Kremlin-Bicêtre (<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Informations-sur-les-risques-naturels-et-technologiques-dans-le-Val-de-Marne-Dossier-general>). Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement
- 1. Annexe à l'arrêté préfectoral N° 2015-2381 du 31 juillet 2015
 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles PPRn. La commune est située dans le périmètre d'un PPRn :
 - approuvé date 12 novembre 2007 aléa Inondation de plaine
 - prescrit 9 juillet 2001 Inondation et coulées de boue par ruissellement en secteur urbain
 - prescrit 9 juillet 2001 Mouvement de terrains consécutifs à la sécheresse
 - prescrit 1er août 2001 Mouvement de terrain par affaissements et effondrements
 - Remarque : le Risque sociétal est envisagé par l'établissement

Une fonction d'intérêt public liée au statut d'EPLÉ

L'EPLÉ est un ERP (établissement recevant du public) dont les usagers ont la particularité d'être mineurs et d'être remis en responsabilité à l'établissement et à leurs enseignants durant les horaires de classe. Mais au-delà en cas de crise majeure ce dernier peut devenir aussi un refuge public pour les familles des usagers ou les potentielles victimes d'un problème survenant dans l'espace public.

Aussi, il faut que les personnels d'un EPLÉ s'entraînent avant pour maîtriser les conduites à tenir en situation difficile.

Un plan remis en question et amendé par les exercices

Une simulation annuelle de crise est donc nécessaire pour apprécier les modalités de prise en charge du public alors que l'EPL s'isole partiellement des familles et des autorités. Un dispositif interne autonome est testé pour être opérationnel le jour d'un sinistre d'ampleur. Après l'exercice, une concertation avec les personnels et éventuellement les représentants des usagers est organisée. Cela permet de recueillir les avis contradictoires sur le déroulement de l'exercice et donc d'améliorer la procédure. La constitution du PPMS définitif est participative.

2. L'exercice de mise à l'abri

Une responsabilité de l'établissement au sein de l'espace public

Sous l'autorité du Chef d'établissement, Chef de service et représentant de l'Etat, un exercice est déclenché. La consigne de son déclenchement et son bon déroulement doivent être suivis obligatoirement par tous les personnels et donc par voie de conséquence par tous les usagers.. Le temps de l'exercice, **aucune sortie ni entrée de l'établissement**, que ce soit pour les usagers ou pour les personnels voire les visiteurs sous la responsabilité du Chef d'établissement, **ne sera autorisée**. Chacun devra suivre les consignes explicitées ci-dessous et s'y tenir.

Une responsabilité des enseignants en charge de leurs élèves

Les élèves en classe sont sous la responsabilité de leurs professeurs. Lors de l'exercice, ces derniers devront mettre en œuvre le protocole de mise à l'abri indiqué par chaque enseignant. Cela vaut également comme consigne pour le centre de documentation et d'information ainsi que pour les vies scolaires.

Une responsabilité des adultes vis-à-vis des usagers jeunes mineurs

Chaque adulte responsable se doit de porter assistance à une personne en danger, d'autant plus s'il s'agit d'un mineur, au sein de l'établissement dans lequel il est affecté pour effectuer sa mission. Un personnel de l'Education nationale, de la collectivité territoriale ou contractuel doit agir dans le sens de la protection des usagers et de ses collègues.

Chacun des adultes présent lors du déclenchement de l'exercice devra rester dans l'établissement le temps de son déroulement, que son service soit terminé ou non, et agir selon le protocole décrit ci-dessous.

3. Les conduites à tenir par les personnels de l'établissement et l'encadrement des usagers pendant l'exercice de mise à l'abri

Le déroulement

- Exemple de simulation choisi : Confinement.
- Déclenchement : L'exercice sera déclenché par le chef d'établissement le 17 mai 2017 à 8h 15 par l'activation d'une alarme différente de celle habituellement utilisée pour les exercices d'évacuation trimestriels.
- Des personnels désignés responsables de zones définies (voir annexe ci-jointe), assistés d'adjoints, centraliseront les informations.
- Les professeurs en classe auront fait l'appel et cesseront de faire cours dès l'annonce du début de l'exercice de mise à l'abri. Ils inviteront les élèves à patienter calmement en classe sans bouger de leur chaise. Des échanges concernant les risques majeurs, sous contrôle de l'enseignant, auront lieu ainsi que la présentation d'un diaporama dans les salles disposant d'un vidéo-projecteur.
- Les sorties de classe sont interdites sauf malaise. Dans le cas d'une panique, l'exercice est interrompu pour le seul effectif concerné. Les autres classes maintiennent la consigne. En cas d'incident (malaise, énervement, etc...), le Professeur prévient immédiatement la cellule de crise dirigée par le Chef d'établissement par l'intermédiaire de l'adulte référent par zone.
- Les élèves dans le hall, les couloirs ou la cour seront dirigés vers les vies scolaires les plus proches.
- Dès l'annonce de la fin de l'exercice par le micro à 8h 45, les personnels et les usagers reprendront leurs activités normales.
- CDI et cafétéria : Il n'y a pas actuellement de possibilité de confinement en cas d'alerte attentat. Dans ce cadre là, les responsables des locaux concernés sont priés d'évacuer les élèves et les personnes présentes vers l'arrière du bâtiment du CDI.
En cas de tempête, un confinement est cependant obligatoire à l'intérieur des bâtiments.

La cellule de crise

- La cellule de crise se situe dans le bureau du Chef d'établissement. La logique est de conserver un contact avec les autorités préfectorales et académiques ainsi qu'avec les services de secours et la Mairie.
- Chaque information d'intérêt sur le déroulement de l'exercice devra être transmise immédiatement en ce lieu pour traitement.
- Des outils de communication alternatifs peuvent être mis en place (GSM, etc...) ainsi qu'un dispositif de premiers secours et de prise en charge des personnes en difficulté.

- La liste des personnels diplômés de secourisme sera rendue publique.

Le débriefing et le rapport transmis aux autorités académiques

- Après l'exercice, l'équipe d'encadrement débrièfera et listera les difficultés éventuellement observées ou rencontrées.
- Les appels seront vérifiés et devront concorder avec les observations faites pendant l'exercice.
- Un Procès-verbal sera adressé aux autorités académiques et au service santé sécurité au travail du rectorat présent à l'occasion de l'exercice de mise en sûreté.

En vous remerciant de votre collaboration,

Le Kremlin-Bicêtre, le 12 mai 2017

Le Chef d'établissement

L'Adjoint gestionnaire

S. REINA

B QUATREMARE

Fiche d'observations de l'exercice de mise en sûreté

Nom, prénom :

Qualité :

- Date : 17 mai 2017
- Heure de début de l'exercice : 8h 15
- Heure de fin de l'exercice :

Déroulement de l'exercice	Observations
Incident(s) constaté(s)	
Perception de la crise par les usagers	
Difficultés rencontrées par l'encadrant	
Assistance demandée par l'encadrant	

à remettre à la fin de l'exercice à la cellule de crise

**Nom, prénom,
Signature**